Image not found or type unknown

Légalité concernant mon activité pro

Par **manuBGeek**, le **29/09/2022** à **12:08**

Bonjour;
je suis actionniaire dans une société qui vend des imprimantes 3D et propose des services d'impression également.
Je suis en charge des formations.
De plus j'ai une micro-entreprise pour mes activités de graphiste et formateur et j'ai pensé y ajouter des services de conception et impressions 3 D.
Ais je le droit? Et sous quelles conditions?

d'avance merci
Emmanuel

Par **P.M.**, le **29/09/2022** à **13:34**

Bonjour,

Tout dépend déjà de ce que précise votre contrat de travail et si vous avez une clause d'exclusivité...

Ensuite, vous ne pouvez pas faire une concurrence déloyale à l'employeur par exemple en démarchant ses clients..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés